

Sobriété :

Concilier fin du mois et fin du monde

pour vivre mieux en consommant moins.

Quelles politiques publiques

à l'échelle du département ?

SOMMAIRE

Des préoccupations multiples **page 3**

Des actions déjà engagées **page 4**

Gestion du patrimoine bâti et maîtrise des consommations
Les mobilités douces
Le développement des énergies renouvelables
Le soutien aux plus précaires pour une activité plus vertueuse
Préservation des ressources naturelles et prévention des risques

Pour l'avenir : quelques idées ou préconisations **page 6**

Sobriété dans le cadre des politiques départementales
Les aspects sociaux
La problématique de l'eau
Que faire dans les collèges ?
Les questions agricoles et alimentaires
Les mobilités

Pour conclure **page 13**

Annexe récapitulatif des travaux de l'atelier **page 14**

1. Des préoccupations multiples

Tout comme le pays, voire même plus largement l'Union Européenne, notre département traverse aujourd'hui une période difficile. Les problèmes environnementaux liés au dérèglement climatique, les préoccupations sociales qui en résultent ont fortement interpellé les membres du CESE et fondé une autosaisine que nous avons d'abord eu quelques difficultés à nommer. Car le curseur des constats n'est pas au même niveau pour tous. Si les causes et responsabilités sont diversement appréciées, les préoccupations en revanche sont communes et largement partagées :

- Les changements climatiques qui affectent l'économie et génèrent des risques naturels accrus,
- Le problème de l'eau, très inégalement répartie et qui se raréfie,
- L'épuisement des ressources et la prise de conscience de la finitude de la Terre,
- Les multiples pollutions (de l'air, de l'eau, des sols) et les menaces sur la biodiversité,
- Les inégalités sociales et territoriales accrues,
- Les précarités (énergétique, alimentaire ou autre) qui touchent un nombre croissant d'habitants dans notre département,
- Les crises géopolitiques, avec leurs lots de conséquences sur nos vies quotidiennes.

Les discours sur le développement durable, la transition écologique ou la sobriété (pas seulement énergétique) nous invitent à réfléchir et à imaginer des changements plus ou moins radicaux de nos modes de vie, de production et de consommation pour réduire les risques sociaux et environnementaux qui pèsent aujourd'hui sur les populations et sur la planète. Réfléchir aussi à des mécanismes plus démocratiques impliquant davantage les citoyens dans les prises de décision.

Le contexte actuel constitue en fait une opportunité pour s'engager plus résolument sur la voie des changements à réaliser à court, moyen et long terme en se demandant :

- **Comment concilier fin du mois et fin du monde ?**
- **Comment vivre mieux en consommant moins (notamment d'énergie) ?**
- **Comment apporter une contribution plus significative et plus efficace à la lutte contre le dérèglement climatique et le grand effondrement de la biodiversité ?**
- **Quelles solutions, quelles politiques publiques mettre en œuvre à l'échelle du département ?**

Les responsabilités sont partagées. Et si beaucoup de décisions à prendre relèvent plutôt de l'échelon national ou international, le Conseil départemental n'est cependant pas privé de moyens d'agir. Il est même particulièrement bien placé pour faire concilier de manière structurelle l'intérêt public et les besoins de la population du département.

2. Des actions déjà engagées

Le CESE considère que le Département (qui permet une proximité d'intervention) est la bonne échelle territoriale pour agir de manière efficace sur la voie de la sobriété et de la transition écologique.

Il prend acte des politiques déjà engagées par le Conseil Départemental et qui lui ont été présentées par M. Francis Morlon, vice-président à la transition écologique.

Le CESE se félicite de la diversité et de l'intérêt de ces politiques, dont nous rappelons ici pour mémoire (et pour l'information complète des organismes que nous représentons au sein du CESE) les cinq axes principaux.

a) Gestion du patrimoine bâti et maîtrise des consommations

- Réalisation en cours d'un diagnostic thermique du siège départemental,
- Divers travaux prévus dans les collèges en fonction des possibilités de financement et dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, vu le nombre de collèges,
- Mise en place de critères d'éco-responsabilité dans le cadre du soutien aux projets communaux,
- Elaboration en cours d'une stratégie bas carbone qui viserait à terme la rénovation thermique de tout le patrimoine bâti.

b) Les mobilités douces

- Les mobilités sont principalement gérées par le Conseil régional. Le Conseil Départemental est cependant concerné par les migrations pendulaires, les mobilités touristiques ou encore les freins à l'insertion économique et sociale (éloignement ou enclavement de certains territoires).
- Un nouveau schéma départemental des mobilités est en cours de réalisation. Les réflexions intègrent un projet de révision du schéma des pistes cyclables. Deux réalisations pourraient d'ailleurs se concrétiser rapidement.
- La mise en place de la plateforme de covoiturage « Mobil'Aude ». Les efforts sont entrepris avec les communes pour mieux connecter des parkings de covoiturage avec les réseaux de transports en commun.

c) Le développement des énergies renouvelables

- Une première tranche de travaux engagée début 2023 va conduire à l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie des parkings du siège de la collectivité,
- La mise en place du cadastre solaire départemental est un outil efficace pour le développement de l'énergie solaire, d'autant qu'elle s'accompagne d'une politique de conseil en projets (le SYADEN pour les collectivités et le « guichet unique », installé au sein du CAUE pour les particuliers).

d) Le soutien aux plus précaires pour une activité plus vertueuse

- Le Département développe une stratégie pour la biodiversité. Dans ce cadre il est devenu département « zéro phyto » depuis 2016,
- Le travail constant des deux pépinières départementales contribue efficacement à augmenter la résilience de notre département face au dérèglement climatique,
- La mise en place de dispositif de conseil et soutien des populations en situation de précarité énergétique.

e) Préservation des ressources naturelles et prévention des risques

- La collectivité travaille actuellement à une valorisation des arbres et des paysages. Les abattages le long de routes ont été stoppés. La réflexion est engagée sur des replantations et des « compensations »,
- Pour la prévention des risques, outre la contribution essentielle au fonctionnement du SDIS, le Département contribue activement, notamment par des travaux d'aménagement à la prévention du risque d'inondations. Pour le risque incendie, il est envisagé avec les services de l'Etat, la mise en place d'une gouvernance par massif.

3. Pour l'avenir : quelques idées ou préconisations

a) Sobriété dans le cadre des politiques départementales

Le concept de développement durable ne suffit pas à appréhender les problèmes actuels dans leur globalité. La mise en œuvre de la sobriété peut reposer sur des solutions techniques à des problèmes concrets. Mais au fond elle vise à **vivre mieux en produisant autrement et en consommant moins, de manière que notre empreinte reste supportable pour la vie sur la planète.**

Les politiques publiques que le Département peut initier lui confèrent une responsabilité importante pour contribuer à sensibiliser les populations aux notions de sobriété (énergétique, mais pas seulement) de développement durable et de transition écologique.

Le Département peut, par une démarche active et progressive de petits pas stimuler le passage collectif à l'action et ainsi initier des changements sans créer des inquiétudes nouvelles dans nos territoires. Il peut s'appuyer aussi sur l'atout que représente le fait que près de la moitié du département se trouve en zone protégée : par les deux parcs naturels régionaux, les zones Natura 2000 ou autres (espaces naturels sensibles, ZNIEFF...)

Le Département ne pourra à lui seul résoudre les problèmes qui relèvent tout à la fois du local, du national et de l'europpéen, voire au-delà. Certaines solutions sont individuelles, d'autres sont collectives. Ces dernières dépendent des politiques publiques mais aussi de l'intervention d'autres acteurs, comme les entreprises. Certaines solutions sont à court terme. D'autres évolutions sont à prévoir à moyen et long terme.

Pour aller vers davantage de sobriété et améliorer ainsi la résilience de notre département face aux difficultés du contexte actuel le CESE formule 12 suggestions :

- **Il est souhaité d'abord que le Département accélère et renforce son engagement vers une stratégie « bas carbone »,**
- **Il est souligné aussi le besoin d'une exemplarité du Département dans la gestion de toutes les infrastructures dont il a la responsabilité,**
- **Cela implique à court terme de trouver une solution pour la rénovation thermique de l'Hôtel du Département à Carcassonne**
- **Recourir au service civique pour aider les collectivités et les collèges sur la voie de la sobriété énergétique,**

- **L'eau, les sols, les paysages et espaces naturels constituent tout à la fois un patrimoine vivant et des « matières premières », bases des activités économiques du département. Ces activités sont quelquefois sources de désagréments ou d'atteintes à l'environnement. Aussi est-il suggéré l'arbitrage du Conseil départemental pour un usage plus raisonné et cohérent de l'ensemble de ces ressources,**
- **Prendre des mesures concrètes permettant de préserver la biodiversité. Dans ce cadre : s'opposer aux projets qui impliquent une artificialisation importante des sols et ne pas contribuer à la financiarisation de la nature par les systèmes de compensation,**
- **Apporter un soutien accru aux deux parcs naturels régionaux qui sont des acteurs essentiels, tant de la préservation du patrimoine naturel et paysager que de l'activité économique départementale, touristique en particulier,**
- **Pérenniser et renforcer le financement du CAUE qui joue un rôle essentiel par les conseils qu'il apporte tant aux collectivités locales qu'à de nombreux particuliers,**
- **La communication est aussi un outil important pour créer une émulation dynamique. Par conséquent il est souhaité que le périodique Aude-Mag fasse une place régulière aux questions relatives à la sobriété tant pour nourrir la réflexion de fond que pour proposer des solutions pratiques et concrètes aux collectivités, aux entreprises et aux citoyens,**
- **Le Département pourrait également nourrir la réflexion collective en finançant la réalisation d'un documentaire pédagogique sur la sobriété, les nouveaux modes de production et de vie déjà en émergence dans certains de nos territoires et sur les changements de mode de consommation que cela impliquerait,**
- **Donner plus d'ampleur au forum annuel Accél'air, en lien avec le milieu associatif pour en faire un évènement festif et convivial à même de stimuler les réflexions, le débat et favoriser l'évolution vers plus de sobriété,**
- **Que le Département recense en ce domaine l'ensemble des initiatives citoyennes et associatives pour partager l'information (y compris sur son site Internet) et soutenir les initiatives les plus intéressantes pour le territoire par la mise à disposition de moyens techniques, humains ou financiers.**

b) Les aspects sociaux

Une partie non négligeable de la population audoise se trouve réduite à une sobriété subie, sinon imposée. Notre département cumule de nombreux handicaps : chômage, surendettement, pauvreté, précarité. A cela s'ajoutent d'importantes inégalités territoriales. Et certains risquent de vivre avec moins sans vivre mieux. **Toutes les politiques publiques de sobriété devraient donc toujours s'appuyer sur la mise en œuvre des mesures spécifiques pour les plus précaires.** L'économie de production n'est pas le seul moyen d'assurer la prospérité des populations. **Toutes les politiques publiques, sociales ou culturelles notamment, y contribuent aussi en renforçant les liens sociaux et le bien-être collectif.** Le CESE aura l'occasion d'y revenir avec les réflexions engagées dans le cadre de la saisine départementale pour une économie plus solidaire et fraternelle.

Dans le cadre du présent avis, le CESE suggère dès à présent :

- **Elargir le maintien du RSA en cas d'activités temporaires ou saisonnières à de nouveaux métiers,**
- **Que le Département contribue, avec le SYADEN et d'autres partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une « Charte de la sobriété »,**
- **D'intensifier les mesures de lutte contre la précarité énergétique,**
- **Aider à faire vivre tous les réseaux de solidarité familiaux, de voisinage, de territoire,**
- **Proposer des mesures d'incitation ou de soutien à l'installation durable de jeunes médecins dans les territoires ruraux les plus isolés et soutenir la création de maisons médicales partout où c'est nécessaire,**
- **Que le soutien de la collectivité aux associations tienne compte tout à la fois de leur contribution essentielle aux liens sociaux et à la vie sportive ou culturelle de nos territoires, mais aussi de critères d'éco-responsabilité.**

c) La problématique de l'eau

- Les problèmes liés à l'eau constituent un sujet majeur dans notre département
 - Insuffisance de la ressource, quelquefois mal gérée
 - Inégale répartition saisonnière avec le double risque des inondations (automne/hiver) et de la sécheresse estivale qui a tendance à se prolonger
 - Inégale répartition territoriale
 - Conflits autour des usages de l'eau, avec une irrigation à la fois nécessaire mais quelquefois déraisonnable du fait de cultures inadaptées à notre territoire et les autres usages (activités touristiques, usage domestique)

- Ce qui soulève trois questionnements
 - Quelles solutions pérennes pour sécuriser la ressource sur l'ensemble du territoire ?
 - Comment arbitrer sans conflit entre des usages concurrents de l'eau ?
 - A l'échelle locale ou à l'échelle départementale : quels outils et quels acteurs pour un arbitrage démocratique ?

- Plusieurs pistes sont proposées :
 - **Accroître les moyens humains, techniques, financiers de Réseau 11 pour sécuriser et protéger la ressource par la mise en œuvre de solutions collectives et concertées,**
 - **Sensibiliser tous les acteurs au nécessaire partage d'une ressource qui se raréfie et favoriser les procédures démocratiques d'arbitrage en cas d'usages conflictuels,**
 - **Inciter les agriculteurs à renoncer aux cultures trop gourmandes en eau et prévoir procédures et moyens pour aider à la reconversion vers des pratiques agricoles mieux adaptées au dérèglement climatique,**
 - **Renoncer au développement de nouveaux projets de golfs, trop gourmands en eau.**

d) Que faire dans les collèges ?

Les collèges constituent un pilier central du système éducatif français. Les collégiens sont progressivement confrontés à des choix structurants qui engagent leur avenir et celui de la collectivité. Les collèges sont aussi un élément majeur du patrimoine immobilier du département. Ainsi les possibilités sont nombreuses pour aller vers la sobriété et la transition écologique en s'appuyant à la fois sur les actions individuelles et les responsabilités collectives. Plusieurs pistes sont ouvertes :

La priorité : Rénover les collèges

Des solutions concrètes sont proposées à mettre en œuvre en fonction des capacités de financement de la collectivité et dans le cadre d'un plan de programmation pluriannuel :

- **Accélérer et systématiser le remplacement des éclairages traditionnels par des LED bien plus économes,**
- **Mise en place là où c'est possible de systèmes d'allumage par détecteurs de présence,**
- **Rénovation thermique des bâtiments,**
- **Renaturation ou revégétalisation des cours de récréation,**
- **Création d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des collèges en visant prioritairement l'autoconsommation,**
- **Mise en place d'un « Budget participatif » spécifique, réservé aux collèges pour stimuler l'esprit d'initiative, l'implication citoyenne des élèves et la réflexion collective sur des solutions innovantes.**

Et dans les cantines

- **Possibilité pour le Département de contribuer à renforcer les liens entre agriculteurs et collèges pour l'approvisionnement en produits frais, locaux et si possible bio (viandes, œufs, fruits),**
- **Egalement mettre en œuvre des légumeries où recevoir et préparer des légumes bruts à mettre à disposition des cantines.**

Il est noté qu'il manque pour de telles évolutions une demande sociale plus forte émanant de la collectivité scolaire en général et des parents d'élèves en particulier.

L'éducation à l'environnement : Le Département pourrait aussi contribuer, dans le respect de l'autonomie des enseignants, à l'éducation à l'environnement, à la transition écologique et à la sobriété de tous les collégiens :

- **Mieux informer élèves, parents et personnels sur les coûts de fonctionnement des collèges (eau, électricité, autres),**
- **Informé aussi sur toutes les formes de gaspillages, notamment alimentaires,**
- **Mise à disposition des enseignants et des éco-délégués d'outils spécifiques sur ces problématiques à l'échelle départementale.**

e) Les questions agricoles et alimentaires

Ces questions sont travaillées par un atelier du CESE qui se consacre aux problèmes alimentaires. Nous nous en tenons ici à ce qui va dans le sens de la transition écologique et d'une sobriété accrue :

- **Favoriser, avec les outils dont dispose la collectivité, l'accès à la terre de jeunes agriculteurs et favoriser la reprise des exploitations en cas de départ à la retraite sans successeur,**
- **Inciter en concertation avec la Région (mais aussi avec la chambre d'agriculture) au développement des cultures (fruits, légumes) et des élevages (ovins, volailles ...) déficitaires,**
- **Stimuler et soutenir les initiatives des associations d'insertion pour la création de jardins et vergers partagés en vue de productions maraichères et fruitières à destination notamment des épiceries solidaires et de l'aide sociale,**
- **Imaginer des ateliers coopératifs pour transformer et vendre les productions locales en circuits courts, y compris en tenant compte des consommations spécifiques liées aux flux touristiques,**
- **Soutenir les associations qui travaillent en ce domaine.**

f) Les mobilités

Le CESE devrait prochainement se prononcer sur ces questions dans le cadre du schéma départemental des mobilités. Il est proposé cependant :

- **De faciliter les déplacements en vélo en créant de manière plus soutenue des pistes cyclables sur les grands axes dont le département a la charge, notamment autour des principales villes. Concertation pour ce faire, avec les intercommunalités,**
- **Identifier les besoins et/ou pratiques de covoiturage et création là où c'est nécessaire de nouveaux parkings ad hoc,**
- **Favoriser l'accès aux services publics pour limiter les problèmes liés aux mobilités contraintes notamment pour les personnes âgées et notamment en milieu rural,**
- **Améliorer l'ergonomie, la convivialité et l'intuitivité de la plate-forme « Mobil'Aude ».**

Pour conclure

Les systèmes de production et de consommation actuels, ainsi que nos modes de vie génèrent aujourd'hui, outre le réchauffement climatique et les atteintes à la biodiversité d'importants problèmes sociaux. Ce qui rend plus que jamais nécessaire des actions publiques rapides tout en approfondissant les réflexions sur la nécessité de changements de société plus profonds à moyen et long terme.

C'est pourquoi le CESE suggère pour conclure la création au sein de l'administration départementale d'une « sous-direction à la sobriété » qui puisse travailler de manière pérenne et transversale avec l'ensemble des services sur les mesures préconisées. Cela permettrait aussi de poursuivre la concertation nécessaire avec l'ensemble des partenaires y compris le CESE.

Annexe récapitulatif des travaux de l'atelier

Juillet 2022 : plénière du CESE, proposition de travail sur le thème : « sobriété : concilier fin du mois et fin du monde »

21 octobre : rencontre entre le Département (F. Morlon, vice-président en charge de la transition écologique et C. Luciani, DGA TEM) et des représentants du CESE (J. Galantus, C. Pélegrin et L. Adam)

16 novembre : 1^{ère} réunion de l'atelier

15 décembre : 2^{ème} réunion de l'atelier en présence de F. Morlon et C. Luciani

17 janvier 2023 : 3^{ème} réunion avec Simon COSSUS représentant de négawatt

17 janvier : soirée débat ouverte au grand public avec Négawatt



21 février : 4^{ème} atelier

31 mars : 5^{ème} atelier avec 2 intervenants Yasmina Aboumajd, directrice du CAUE de l'Aude, et Jordan Mazardo, directeur adjoint du parc naturel régional Corbières Fenouillèdes

Mai - juin : formalisation de l'avis

